

RAPPORT N° 90-31  
au Conseil Municipal

OBJET

RECONDITIONNEMENT DES TERRAINS DE FOOTBALL

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Les Terrains de Football de Saint-Michel et Moufia I font actuellement l'objet d'une utilisation intensive de la part des usagers à l'instar des autres sites de la ville. Cette utilisation excessive réduit considérablement la durée de vie des pelouses.

Il est donc nécessaire de procéder à un reconditionnement de celle du site de Saint-Michel et à la réalisation d'un plateau en stabilisé sur le site de Moufia I. Cette dernière formule est une tentative de solution pour répondre à la dégradation rapide des terrains.

Le montant global des travaux est estimé à 325 000 F pour Saint-Michel et à 800 000 F pour Moufia I.

Il vous est donc demandé, sous réserve de l'inscription des crédits au Budget Primitif 1991 :

- d'approuver ces projets ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres pour chacune de ces opérations ; à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis, à prendre toutes mesures utiles, notamment, la possibilité d'engager les travaux au-delà de la masse initiale, jusqu'à concurrence des crédits inscrits au Budget concernant ces travaux ; et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

Mme MOLLARD F. : Il s'agit là de deux projets qui entrent dans le cadre du reconditionnement des espaces de grands jeux, c'est-à-dire des terrains de football.

En préalable, il faut savoir que les vingt-trois terrains de la Commune, les pelouses du moins, sont dans un état de dégradation assez importante pour la plupart, ce qui suppose un plan général de reconditionnement sur trois ans.

Dans le cadre de ce reconditionnement, quatre interventions relativement importantes auront lieu en 1991, deux d'entre-elles pour un montant supérieur à 300 000 F qui nécessitent donc une procédure d'appel d'offres.

En l'occurrence, il s'agit de ces deux projets pour lesquels il nous est demandé d'autoriser le Maire à lancer l'appel d'offres.

Le premier projet concerne la pelouse du Stade de Saint-Michel. Sur ce terrain, un vestiaire a été récemment érigé ; et, la réfection de la pelouse permettra de mettre ce terrain aux normes de la Fédération Française de Football. Ce sera donc l'un des terrains de la Commune susceptibles d'être homologués.

Le deuxième projet consiste en la réfection et le reconditionnement, et un essai original sur le terrain de Moufia I qui se situe au niveau des Bancouliers, à proximité du L.E.P. de Moufia. Nous avons l'intention d'y réaliser un plateau en stabilisé, pour permettre une utilisation beaucoup plus intensive de ce terrain presque exclusivement à usage scolaire.

Le lancement de la procédure d'appel d'offres nous permettra d'intervenir à la période la plus opportune, l'arrêt de la scolarité et, en même temps, des compétitions de football.

LE MAIRE : Soit en janvier et février.

Mme MOLLARD F. : Exactement.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur GERARD.

M. GERARD M. : Excusez-moi. Que signifie "stabilisé" ?

Mme MOLLARD F. : Au lieu qu'il s'agisse d'un terrain gazonné, l'aménagement permet le revêtement à partir d'un matériau dont je ne vous dirai pas la composition exacte -Monsieur COUDERC pourra peut-être vous la préciser-, pour un usage intensif de ce terrain ayant l'apparence de terre. Il s'agit là d'un essai, le premier à Saint-Denis. Cela permettra une utilisation du terrain de dix heures par jour, alors que normalement une pelouse occupée de manière rationnelle ne doit pas être utilisée plus d'une dizaine d'heures par semaine.

M. GERARD M. : Il sera possible d'y pratiquer le football !?...

LE MAIRE : Oui, bien sûr.

Mme MOLLARD F. : Oui, le stabilisé permet l'exercice du football. Ce genre d'équipement existe déjà en métropole, et constitue un essai à Saint-Denis.

LE MAIRE : En effet, il y a énormément de terrains d'entraînement en métropole, compte tenu du climat notamment, réalisés en stabilisé et permettant une utilisation intensive plus spécialement pendant la période de janvier et février. Il n'y a pas de problème d'arrosage comparativement au gazon. Cet essai est réalisé à la demande des footballeurs eux-mêmes. C'est là, je crois, une bonne chose.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix. Oppositions ? Non. Abstentions ? Non.

Le Rapport n° 90-31 est adopté à l'UNANIMITE.

---